

OFFERMONT
REALITES



BULLETIN MUNICIPAL N°9 Juin 1975

Sommaire

LE MOT DU MAIRE
ETAT CIVIL
QUETES A MARIAGES ET DONNS

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'ACTUALITE OFFEMONTOISE
A TRAVERS L'HISTOIRE

OU EN SONT LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES
LE BUDGET 1975
URBANISME ET TRAVAUX

LES SOCIETES NOUS COMMUNIQUENT
INFORMATIONS

Offemont Réalités

Bulletin Municipal d'Informations
Mairie - 90000 Offemont

Directeur de la Publication : Roger MONNIER
Publicité : s'adresser en Mairie Tél : 21 . 07 . 18
ou à M. Monnier Tél; 21. 07. 74 ou M. Maurice Tél; 21. 00. 54

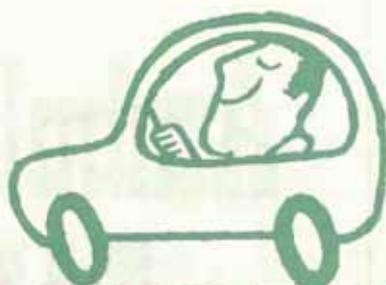
Le présent numéro a été tiré à 1250 exemplaires par :

ATELIER DE REPRODUCTION BELFORT
25, rue de Marseille Tél : 21.09.25

Diffusion gratuite - Reproduction et Vente Interdites
Dépôt légal N° 6/75

Numéro 9
Juin 1975

Notre Couverture : Sous-bois Offemontois aux abords
du "Chêne de la Trompette"...La nature à notre porte



*aussi tranquille
qu'avec une neuve*

OCCASIONS GARANTIE OR

*toutes marques chez votre
concessionnaire Renault*

La garantie OR Renault : une
double garantie.

Renault, le premier construc-
teur français est le seul à
pouvoir offrir la gamme
la plus complète
de véhicules d'occasion
français et étrangers du
marché. En plus, par l'import-
ance de son réseau, il
assure véritablement une
garantie applicable
dans toute la France

Un label de confiance :
La garantie OR



n'est pas un simple label.

C'est l'assurance, que chaque
véhicule qui le porte,
a été totalement révisé.

C'est donc un
véhicule que l'on peut acheter
comme on achèterait une
voiture neuve.

Cette garantie est de 3 ou 6 mois,
selon l'âge et le kilométrage.
pièces et main-d'œuvre
sont entièrement couverts.

Avec une voiture garantie
OR, on peut partir tranquille.

 **RENAULT**

Je voudrais en savoir plus sur la garantie OR Renault.
J'aimerais recevoir sans engagement, une documentation.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____

RENAULT INFORMATIONS
B.P. N° 1149 54020 NANCY CEDEX

GRAND GARAGE BELFORTAIN

Boulevard Henri Dunant - BELFORT - Tél. 28.33.95

Pour réaliser ou faire
réaliser votre installation de
CHAUFFAGE CENTRAL

GOLDER Benoit

18 rue Charles de Gaulle
90000 OFFEMONT
Tél. : 21.30.31
R.C. 71 A 172 Belfort

*Etude Thermique
Vente de matériel*

Brûleur à mazout
"THERMOBLITZ"

CHOIX - QUALITE - PRIX

*Renseignements gratuits,
sans engagement*

**Ambulancier
TAXI**

J. KIRAZIAN

Of notre service

**JOUR
et
NUIT**

Toutes distances

**RUE DE L'ÉTANG
OFFEMONT - BELFORT**

Tél: 21-17-18.

**PHARMACIE
D'OFFEMONT**

Melle. MOREL

7,bis rue Aristide Briand - OFFEMONT tél : 21.07.30

**fermeture annuelle
27 juillet / 24 août 75**

LE MOT DU MAIRE

CONSTRUIRE UNE ÉCOLE.

Par délibération du 12 juillet 1971, le Conseil Municipal demandait la construction d'un groupe scolaire dans le quartier de l'Arsoit.

Le but de l'opération était double : il s'agissait de supprimer les classes préfabriquées vétustes de l'Arsoit, prêtées par le département, et de préparer l'accueil des enfants du futur quartier HLM des anciens terrains Ganghoffer.

Après quatre années d'un très lent cheminement du dossier, de difficultés dues aux acquisitions de terrains, le projet est actuellement au point ; l'adjudication vient d'avoir lieu et les travaux devaient enfin démarrer.

Aujourd'hui, chacun connaît le lieu d'implantation du futur groupe : un terrain situé à la périphérie du quartier de l'Arsoit, en bordure du Martinet, ce qui évitera aux enfants la traversée d'axes routiers dangereux.

Grâce à la presse et à Offemont-Réalités, la silhouette moderne de la future école est devenue familière.

Mais, depuis 1971, les coûts de construction ont subi une hausse vertigineuse, et, à quelques francs près, le nouveau groupe nous coûte aujourd'hui, la somme respectable de 4 Millions de nos francs : (400 millions de nos anciens francs).

La note est lourde, d'autant plus lourde que l'Etat n'a pas modifié le taux de ses subventions depuis 1963 : il ne participe à la dépense que pour 1 250.000 F, soit un peu plus de 30 %.

A titre de comparaison, le groupe scolaire du Martinet avait été subventionné à environ 80 %.

Précisons que la Commune versera à l'Etat, au titre de la T.V.A. une somme approximative de 700.000 F L'Etat récupérera ainsi plus de la moitié de sa subvention.

Dans ces conditions, comment assurer le financement de la construction ?

Outre la subvention de l'Etat, nous avons sollicité une subvention du Conseil Général, et nous avons demandé la distraction du régime forestier d'une parcelle boisée située en bordure de la rue C. de Gaulle, parcelle qui serait lotie.

Si satisfaction ne nous était pas donnée sur ces deux points, il faudrait emprunter environ 2.750.000 F -nouveaux, bien sûr- ce qui, vu les taux excessifs actuellement pratiqués, doublerait la dette de la Commune.

Précisons encore qu'il faudra meubler les classes et que les charges annuelles multiples créées par le fonctionnement du groupe scolaire nous obligeront à prévoir, au minimum : 120.000 F supplémentaires au budget.

Il n'est pas question pour nous d'augmenter d'une façon inconsidérée les impôts locaux, et s'il faut un jour présenter un budget en déficit, nous n'hésiterons pas à le faire.

A moins que d'ici là, le Gouvernement, passant des paroles et des promesses aux actes, n'apporte aux collectivités locales les ressources financières nouvelles qui leur sont nécessaires et qui leur font si cruellement défaut.

ETAT CIVIL

mariages

- Mariage de Jean-Pierre Charles MAZZOLENI
et de Elisabeth Bernadette PARRAT, du 7 Décembre 1974
- Mariage de Jean Gervais Fernand BOCKSTAL
et de Charlette Hélène MEYER, du 21 Décembre 1974
- Mariage de Jean-Pierre FAUDOT
et de Monique Marie Rose MAZZOLENI du 15 février 1975
- Mariage de Michel Jean François Séverin PEYNET
et de Josiane Nicole CHOLLOT du 15 Mars 1975
- Mariage de Daniel MOUSSAOUI
et de Solange Andrée DESHAYES, du 29 Mars 1975
- Mariage de Dominique Gérard Guy VILLEQUEY
et de Colette VIARD , du 12 Avril 1975
- Mariage de Yves Jean Luc SCHNEBELEN
et de Sylviane GASPARI, du 10 Mai 1975

naissances

CHAUVELOT Arnaud Fabien	Né le 20 Décembre 1974	à BELFORT
CLAUDE Lydie	Née le 11 Décembre 1974	à BELFORT
DOUVILLE Stella Louise	Née le 9 Décembre 1974	à BELFORT
GALLET Nicolas	Né le 1 ^o Décembre 1974	à BELFORT
LADRET Bruno	Né le 6 Décembre 1974	à BELFORT
LAPENNA Christian	Né le 28 Novembre 1974	à BELFORT
MIAS Virginie	Née le 25 Novembre 1974	à GRAY
ROUILLON Alexandra Ginette Renée	Née le 5 Décembre 1974	à BELFORT

AZZOUZE Mohamed Ali	Né le 28 Mars 1975	à BELFORT
BERGER Frédéric Denis	Né le 5 Avril 1975	à BELFORT
BEROLDY Olivier Michel	Né le 17 Février 1975	à BELFORT
BOULEDJOUIDJA Rachid	Né le 17 Janvier 1975	à BELFORT
BOUVIER DELphine Simone Anna	Née le 20 Mars 1975	à BELFORT
DALI Kaïs	Né le 12 Avril 1975	à BELFORT
ELKHALDI Habib	Né le 20 Janvier 1975	à BELFORT
FAHMI Latifa	Née le 15 Avril 1975	à BELFORT
FAUDOT David Vincent Pierre	Né le 29 Avril 1975	à BELFORT
HAMAZA Nora	Née le 19 Février 1975	à BELFORT
HAMADI Sonya Zorha	Née le 1 ^o Février 1975	à BELFORT
KADDOUR Khadija	Née le 8 Janvier 1975	à BELFORT
KERN Sandrine Henriette Johanne	Née le 13 Mars 1975	à BELFORT
MILENKOVIC Nesa	Née le 8 Février 1975	à BELFORT
MOUSSAOU Vincent Daniel	Né le 7 Mai 1975	à BELFORT
OBERRIEDER Michaël Michel Gilbert	Né le 14 Avril 1975	à BELFORT
OGEZ Astrid Maryvonne	Née le 24 Février 1975	à BELFORT
REDJAIMI AKim	Né le 1 ^o Janvier 1975	à BELFORT
RENARD Jerry Paul Joackim	Né le 30 Janvier 1975	à BELFORT
TAMI Kheira	Née le 11 Janvier 1975	à BELFORT
THOMASSIN Michèle Geneviève Christelle	Née le 26 Janvier 1975	à BELFORT
VAUTHIER Nadège Cécile Geneviève	Née le 2 avril 1975	à BELFORT
WEICK Virginie	Née le 2 mars 1975	à BELFORT
ZELLER Sébastien Roger Jacques	Né le 11 Mars 1975	à BELFORT
BOUSSALEM Nabil Malik	Né le 13 Janvier 1975	à Belfort

quêtes à mariages

- MAZZOLENI - PARRAT	106,00 F	Sapeurs- Pompiers d'Offemont Bureau d'Aide Sociale
- BÖCKSTAL - MEYER	162,00 F	Offemont-Réalités Bureau d'Aide Sociale
- FAUDOT - MAZZOLENI	57,70 F	Bureau d'Aide Sociale
- PEYNET - CHOLLOT	65,50 F	Bureau d'Aide Sociale
- MOUSSAOUI - DESHAYES	20,00 F	Bureau d'Aide Sociale
- VILLEQUEY - VIARD	90,80 F	Anciens Combattants Offemont Anciens Combattants Danjoutin.
- SCHNEBELEN - GASPARI	123,90 F	Coopérative Scolaire Bureau d'Aide Sociale.

dons

- Mr. et Mme CUENOT	100,00 F	Bureau d'Aide Sociale
- Mr. ROMARY	10,00 F	Bureau d'Aide Sociale
- Don Anonyme	50,00 F	Bureau d'Aide Sociale
- MR. KIMBLER	50,00 F	Bureau d'Aide Sociale
- Mme ROCH	50,00 F	Bureau d'Aide Sociale
- Don Anonyme	50,00 F	Bureau d'Aide Sociale
- Mme FERRY	10,00 F	Bureau d'Aide Sociale
- Don Anonyme	50,00 F	Club des Anciens
- Mr. et Mme GIROD	25,00 F	Bureau d'Aide Sociale
- Mr. CUISINIER	15,00 F	Bureau d'Aide sociale
- Mr. CHAPUIS	400,00 F	Club des Anciens.
- Mr. LAPOSTOLET	200,00 F	Club des Anciens
- Mr. JOHANNES	60,00 F	Club des Anciens
- Mr. CLAUDEL	200,00 F	Club des Anciens
- Mr. JAHIER	100,00 F	Club des Anciens
- Mr. WILLIG	50,00 F	Club des Anciens
- Mr. WILLIG	20,00 F	Club des Anciens

décès

- Décès de Marie CUENOT, Epouse SCHENINI
du 8 Décembre 1974 à OFFEMONT.
- Décès de Henriette Florentine GRZESZKOWIAK, Vve BENLDTTI
du 24 Décembre 1974 à BELFORT
- Décès de Arpalice FOCHINI, Vve RUBIERO
du 26 Décembre 1974 à BELFORT
- Décès de Emilienne BESANCON, vve BALLAY
du 19 Janvier 1975 à OFFEMONT.
- Décès de Eric François Edmond PETITDEMANGE
du 17 Janvier 1975 à BELFORT
- Décès de Clémentine DALLA FONTANA, Vve LIMONTA
du 6 Février 1975 à OFFEMONT.
- Décès de Guisepe SIRONI
du 2 Mars 1975 à OFFEMONT.
- Décès de Marius Benoit CHEVARIN
Du 6 Avril 1975 à OFFEMONT.
- Décès de Genendla APELBAUM, épouse KIINTZ
du 11 avril 1975 à OFFEMONT.
- Décès de Hélène Marie WALGER, Vve GIROI
du 14 avril 1975 à OFFEMONT
- Décès de Mario PALOTTA
du 18 avril 1975 à BELFORT.
- Décès de Berthe BIHLER, Vve GROTTIV
du 30 Avril à OFFEMONT.
- Décès de Georg QUIVOGNI
du 14 Mai 1975 à OFFEMONT.



BUREAUX OUVERTS

DU MARDI AU SAMEDI INCLUS
FERME LE LUNDI.

CAISSE MUTUELLE DE DÉPÔTS ET DE PRÊTS

VOUS OFFRE SES SERVICES

Comptes chèques et Comptes Courants

Livrets de dépôts à vue et à terme

Bons de caisse

Virements et règlements périodiques

Epargne logement

Tirelires pour vos enfants

Vos besoins de crédits :

- Prêts construction
- Equipement familial
- Libre service familial

Change, etc...

Crédit Mutuel Voyages

Assurances toutes branches, etc...

Une banque qui n'appartient qu'à vous

- Compte courant
- Compte épargne rémunéré à 7,50 % net d'impôts
- Prêts

Faites confiance à votre caisse par vos dépôts,
elle vous fera confiance par ses prêts

CMDP

BELFORT CENTRE

PLACE DE LA REPUBLIQUE

Tél : 28.28.86

VALDOIE

22 rue Carnot

Tel: 28.25.22

Consultez-nous
pour résoudre
vos problèmes
financiers
et de
crédits

Service de
renseignements
gratuit

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENTS - TERRASSEMENTS

S.A. SCHENINI

76, Rue Aristide Briand - Tél. 21.17.31
90000 - OFFEMONT

RHIN & RHONE

Anciennement : KRONBERG

CHARBONS DE 1^{ère} QUALITE

FUELS - NAPHTEX

RHIN et RHONE, c'est aussi.....

L'ENTRETIEN et le DEPANNAGE DE VOS
BRULEURS

Le FINANCEMENT de NOUVELLES
INSTALLATIONS

La TOURBE FLORA POUR VOS JARDINS

AGENCE DE BELFORT :

Rue La Fontaine Tél : 28.21.95 et 28.21.02



CHAPUIS PNEUS

Vente de pneus toutes marques NEUFS - RECHAPES - OCCASION
équilibrage électronique - batteries - cloutage - réparation des pneus

58 Rue de la Première Armée 90000 BELFORT Tél. (84) 21-29-29

Les réunions du Conseil Municipal...

COMPTE-RENDU DES PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DEPUIS LA PARUTION DU DERNIER NUMERO D'OFFEMONT-REALITES.

SEANCE DU 14 FEVRIER 1975

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'adhésion de la Commune à l'Union Nationale des Bureaux d'Aide Sociale lui permettrait d'être périodiquement informée, par le bulletin trimestriel de liaison, de toutes les modifications et améliorations apportées à la législation sociale. Monsieur le Maire indique par ailleurs, que la multiplication des adhésions permettrait à l'Union Nationale d'accroître son action qui consiste d'une part à défendre les intérêts des Bureaux d'Aide Sociale et d'améliorer les moyens mis à leur disposition, et d'autre part, d'organiser des journées de formation à l'intention des responsables locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les conclusions de Monsieur le Maire et d'inscrire au Budget la somme de 40 F correspondant à la cotisation annuelle.

L'Office d'H.L.M. a décidé de céder à la Commune d'Offemont la mitoyenneté du mur des Anciennes Casernes jouxtant le cimetière communal. La valeur vénale de la mitoyenneté du mur, y compris son emprise au sol, a été évaluée à 12.000 F par la direction des services fiscaux. Le Conseil Municipal donne son accord pour cet achat et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire de Monsieur le Préfet, concernant le nouveau barème départemental des indemnités de logement à verser aux instituteurs lorsque ceux-ci ne bénéficient pas du logement en nature, barème adopté par le Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire. Pour Belfort et les Communes du District, l'indemnité annuelle est de 1980 F pour les célibataires ou mariés non chef de famille et de 2520 F pour les mariés sans enfant à charge. Le Conseil Municipal adopte ce barème qui sera appliqué à partir du 1er Janvier 1975. De plus, les instituteurs chefs de famille ayant des enfants à charge bénéficient d'une majoration de 25 %, les directeurs des Ecoles Primaires et Maternelles d'une majoration de 20 %.

Le Maire expose au Conseil Municipal que L'Office National des Forêts se propose d'effectuer dans la forêt communale en 1975, des travaux d'entretien pour une somme de cinq cents francs. Le Conseil Municipal donne son accord.

Le Maire rappelle que par délibération du 21.7.72, il avait été demandé la distraction du régime forestier d'une parcelle de 1 ha 32 bordant la Rue Charles de Gaulle en vue de la construction de maisons individuelles. L'autorisation n'ayant pas été accordée, le Conseil Municipal renouvelle sa demande.

En effet, la vente de la parcelle visée aidera la Commune à financer la construction du groupe scolaire de l'Arsot ; les subventions de l'Etat étant insuffisantes, et les taux d'intérêts actuellement pratiqués pour les emprunts constituant une charge difficilement supportable pour les finances communales.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mettre en adjudication les travaux de construction du Groupe Scolaire de l'Arsot, et à signer les marchés à intervenir avec les Entreprises déclarées adjudicataires.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à contracter auprès de la C.D.C. un emprunt d'un montant égal à la subvention accordée, soit 729.000 F, destiné à financer la 1ère tranche des travaux de construction du groupe scolaire de l'Arsot.

La dépense plafond pour la 1ère tranche de ce groupe scolaire a été arrêté par les services préfectoraux à la somme de 1.199.176 F et le montant de la subvention correspondante s'élève à 729.321 F. Compte-tenu que la dépense à envisager pour la totalité du groupe scolaire y compris les voies et réseaux divers, sera d'environ 4.000.000 F, le Conseil Municipal demande qu'une subvention égale à la différence entre la subvention de l'Etat et le plafond correspondant à la dépense subventionnable soit accordée par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal désigne Mr. Edouard PREVOT comme délégué à la Commission Communale de révision des listes électorales pour les élections à la Chambre d'Agriculture. Le Conseil Municipal désigne un électeur patron, un électeur ouvrier, un électeur employé pour assister le Maire dans les opérations de révision des listes électorales prud'homales en 1975 ; sont désignés Mrs. GAHLER, ROBINET et JEANNENOT.

DU 7 MARS 1975

Le Conseil Municipal vote le budget prévisionnel 1975, dont nos lecteurs trouveront le compte-rendu au chapitre budget du présent bulletin.

Le Conseil Municipal adopte les nouveaux taux de vacations horaires des Sapeurs Pompiers, qui sont réajustés à compter du 1er Janvier 1975 :
Officiers : 14,90 F, Sous-Officiers : 11,90 F Caporaux : 10,80 F et sapeurs 9,90 F . Ces taux sont majorés de 100 % pour les interventions effectuées de minuit à sept heures, et de 50 % les dimanches et jours fériés. Le taux maximum des vacations accordées à l'occasion des séances d'instruction est fixé à 75 % du taux normal.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à rechercher auprès des différents organismes prêteurs un emprunt de 34.000 F, destiné à financer le reliquat dû par la commune, pour sa participation à la construction de l'autoroute A 36, et un emprunt de 400.000 F pour l'aménagement de la voirie communale.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à contracter, auprès de la Caisse d'Epargne de Belfort, un emprunt de 50.000 F, pour la prolongation du réseau d'évacuation des eaux pluviales, Rue de l'Etang, travaux rendus nécessaires par la construction, aux anciennes Casernes, de 119 logements HLM.

A la demande de Mr. BANDELIER, conseiller d'Education au CES de Valdoie, le Conseil Municipal décide de porter sa participation pour le Centre Aéré organisé pendant les vacances scolaires, à 2 F par jour et par enfant.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à passer le marché pour les travaux de revêtement des trottoirs.

Le Conseil Municipal qui a décidé de confier au service des Ponts et Chaussées -Direction Départementale de l'Equipement du Territoire de Belfort, à titre de mission complète, l'étude, le projet, la direction et le règlement des travaux d'aménagement de la Rue des Cerisiers et de la Rue Jean Moulin décide, suivant la législation en vigueur, d'appliquer pour la rémunération du dit service, les taux réglementaires suivants :

4% jusqu'à 20.000F , 3% de 20.000 F à 200.000 F
2% de 200.000 f à 1.000.000 et 1% au delà.

En conséquence ; le Conseil Municipal décide de verser les honoraires correspondants, évalués approximativement à 5000 F pour les 160.000 F de travaux de la Rue des Cerisiers d'une part et à 5600 F pour les 180.000 F de travaux de la Rue Jean Moulin d'autre part.

Le montant des travaux de la 6ème tranche d'assainissement qui était inscrit au budget du District pour 1.040.000F a été ramené à 700.000F. Cette tranche, qui sera réalisée cette année, comprendra la portion du CD 22 située entre la propriété Chateaudon et la rue des Cerisiers ; la Rue des Soiras ; la Rue des Cerisiers, la Rue Welch et l'impasse des Champs. Le diamètre des canalisations prévu initialement à 150 mm sera porté à 200 mm.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention à passer entre l'Etat (Ministère de l'Equipement) et la Commune d'Offemont en ce qui concerne la participation financière aux frais d'établissement du Plan d'Occupation des Sols.

Le Conseil Municipal demande qu'une subvention soit accordée à la Commune d'Offemont pour la réalisation de trottoirs en bordure du CD 13 et CD22.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire abattre les arbres qui se trouvent entre les limites de propriétés du lotissement du Ballon et les limites du trottoir, et l'autorise à vendre les produits.

L'ouverture d'un fossé d'assainissement, rue Charles de Gaulle demande l'abattage des arbres qui se situent dans l'emprise de la rue telle qu'elle a été définie par les Ponts et Chaussées le 18/04/1962 et adoptée par le Conseil Municipal le 29/08/62 ; le Conseil Municipal autorise le Maire à vendre les produits.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'une réunion tenue dans le quartier Martinet/Arsot le 2 décembre 1974, il avait demandé à Mr. Le Préfet, par lettre en date du 9/12/74, l'autorisation de desservir ce quartier par un service de car de la STABE. N'ayant reçu aucune réponse écrite à ce jour (11 avril), le Conseil Municipal renouvelle la demande présentée par le Maire.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été consulté par les Services Préfectoraux, les Services de l'Equipement et l'Office HLM sur l'opportunité de la construction d'une cité de transit dans le quartier de l'Arsot.

Le Conseil Municipal à l'unanimité rejette catégoriquement tout projet d'implantation d'une telle cité sur le Territoire de la Commune d'Offemont et demande, que sur le terrain devenu libre par la disparition des cités d'urgence et du groupe scolaire préfabriqué de l'Arsot, soient édifiées des constructions répondant à des critères normaux, et souhaite en particulier l'édification de pavillons individuels.

La séance est consacrée aux problèmes de la construction du groupe scolaire de l'Arsoy. Une photo de la maquette de ce groupe a paru dans le dernier numéro d'Offemont-Réalités ; il comprendra 16 classes, 4 logements de fonction et un petit pavillon pour le concierge.

Le Conseil Municipal avait décidé la construction de ce groupe lors de sa séance du 9 juillet 1971 et avait, lors de sa séance du 21 juillet 1972, désigné Monsieur Jean-Claude GIROUD comme architecte chargé d'établir le projet technique. Le 25 Janvier 1974 : Mr. GIROUD présentait les plans au Conseil Municipal : la surface prévue était de 2150 m² et le coût environ 2.500.000 F, soit approximativement celui du groupe scolaire de l'Avenue d'Altkirch à Belfort qui, avec ses 2120 m² coûtait 2.323.700 F sans chaufferie.

A la réunion de ce 29 avril, c'est le problème du financement qui s'est révélé être le plus crucial. L'inflation avait bousculé toutes les prévisions antérieures et gonflé très sérieusement les prix. A la demande de la commission des travaux l'architecte avait dû passer le projet au peigne fin pour essayer d'en réduire le coût mais malgré cela la facture s'élevait à 3.290.000 F auxquels il fallait ajouter 200.000 F pour les honoraires d'architecte ; 130.000 F pour aménager la rue d'accès ; 50.000 F de branchement électricité ; 20.000 F de branchement gaz et 10.000 F de branchement eau, soit environ 3.700.000 F pour l'ensemble du groupe et 200.000 F de mobilier scolaire.

La réglementation en matière de construction scolaire recommande les constructions de plain-pied pour les maternelles, mais autorise un étage pour les classes primaires. Aussi la reprise du projet pour s'orienter vers une construction plus convenable réduirait le coût de l'opération, mais, rallongerait le délai, de sorte que le gain réalisé, amputé par l'augmentation constante des prix, risquerait d'être au terme de l'opération, assez modeste.

En conservant le projet tel quel et pour arriver à en étaler la dépense dans le temps il faudrait pouvoir différer une partie des constructions, mais la totalité des classes sera nécessaire rapidement et le bâtiment où se trouvent les logements de fonction n'est pas indépendant et comprend deux classes au rez de chaussée. Aussi l'architecte, en recherchant des solutions pour diminuer le prix de l'ensemble a envisagé une variante au projet qui consisterait à ne construire que deux logements de fonction au lieu de quatre entraînant une économie approximativement de 180.000 F.

En fait, le dilemme qui est posé au Conseil Municipal fait apparaître un problème dont Offemont est loin d'avoir l'exclusivité, c'est l'épineux problème du financement des équipements collectifs dans les communes en expansion ! Mais en attendant une législation plus favorable aux finances communales il faut bien décider, et, chacun des membres du conseil, convaincu en son âme et conscience de servir au mieux l'avenir de la Commune et les intérêts de tous ses habitants, annonce son choix. Le projet avec deux logements de fonction n'est pas retenu et le projet avec maintien des quatre logements est adopté.

MENUISERIE EBENISTERIE

TOSOLINI Daniel

Agencement de cuisine sur mesures

STRATIFIE POLYREY FORMICA

Rue de la Gare OFFEMONT

Tél : 21.34.36

Ets ROBINET & Cie

Tous combustibles solides -
Liquides - Gazeux - Bois
et Charbons - Mazout ESSO -
Propane - Butane -

23 rue de Brasse
BELFORT
Tél : 28.10.64

PEINTURE - PAPIERS PEINTS

REVÊTEMENTS MURAUX - VITRERIE

CUNCION & C^o



RAVALEMENT de FAÇADES

106, rue Aristide Briand 90000 OFFEMONT
Tél. 21.17.86

électricité générale

Roger WILLIG

CHAUFFAGE

ELECTRIQUE

Tél : 21.24.11 OFFEMONT

CHARPENTES BOIS TOUS GENRES
COUVERTURES TRADITIONNELLES
et MODERNES

MAITRES ARTISANS

BALLAND

Père et Fils

7 Rue du Ballon 90000 OFFEMONT
tel: 21.01.72

G. GUILLARD

REVETEMENTS DE SOL

Moquette Traditionnelle
(Cousue - Tendue - Collée)

Agent Régional

Moquette Saint-Maclou (directe usine)
Magasin d'Exposition : 10, rue d'Evette - BELFORT

28, rue de Lille - BELFORT Tél : 28.47.33

R. C. Belfort 72 A 23 - R.M Belfort 123 69 90

CHAUDRONNERIE - CUVES A MAZOUT

galvanisation à chaud

Ets Redé RUST

23, Rue Aristide Briand - OFFEMONT Tél : 21-00-30

ECOLE D'ACCORDEONS-INOUEMENT

VENTE..... LOCATION

SOLFEGE

76 Avenue J. JAURÉS 90000 BELFORT

Tél. 28-45-60

Trattoria de l'Etang

PLAGE DE L'ETANG DES FORGES

OFFEMONT TEL : 21.25.77



EN PLEIN AIR: JARDIN FLEURI:
PISTE DE DANSE POUR WEEK-END:
FRITURE-BUVETTE:
SPECIALITES ITALIENNES
CUISINE GASTRONOMIQUE FRANCAISE
SALLE POUR BANQUET

ACTUALITE OFFEMONTOISE

LA "TRATTORIA" INVITE.

Une quarantaine de personnes âgées de plus de 70 ans étaient comme chaque année, les invités de Mr. Bruno D'ERRICO à la "Trattoria" de l'Etang. Cette fois encore le Maître de céans fit honneur à sa réputation et à sa gentillesse.

Mr. TRITTER maire d'Offémont, les membres du Bureau d'Aide Sociale et Mme. Odette ALLEMANN animatrice du "CLUB DES ANCIENS" étaient parmi les convives et disaient toute leur joie de pouvoir passer quelques heures en compagnie des "Toujours Jeunes" du pays d'Offémont.

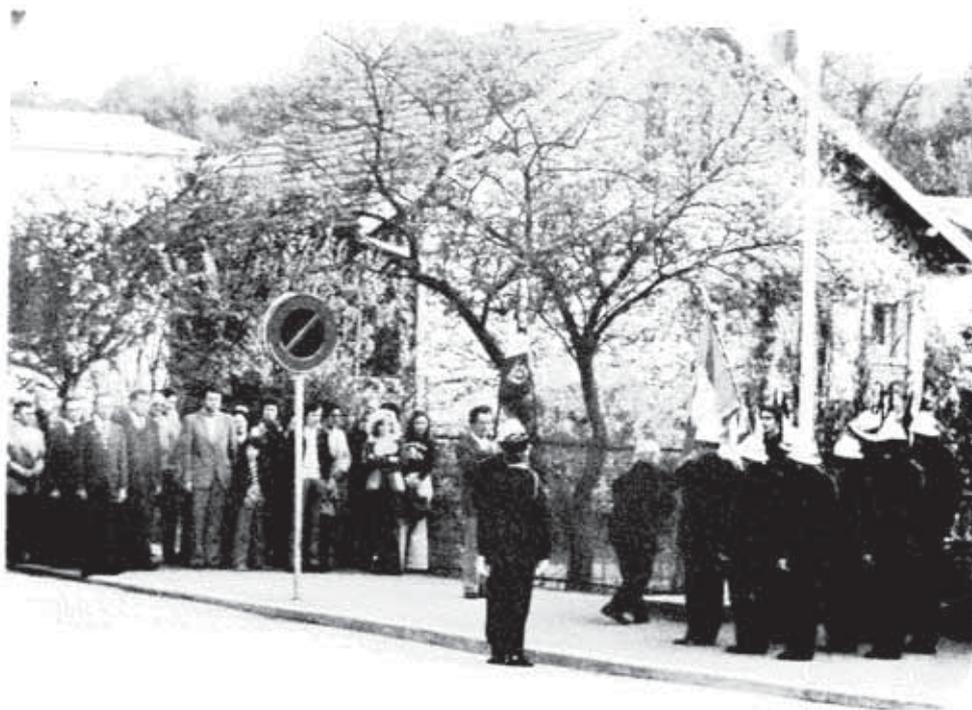
Et comme en France tout finit par des chansons, les fin diseurs et les belles voix se firent entendre à la satisfaction de tous.

Bonne journée pour tous les participants et encore Merci Mr. D'ERRICO !

30^{ème} ANNIVERSAIRE DU 8 MAI

Comme le veut la tradition, le 8 Mai fut célébré à Offémont avec le cérémonial habituel à 18 h 30 à la Borne des Commandos au Martinet. Le Conseil Municipal, les Anciens Combattants, le corps des Sapeurs Pompiers et ceux qui se souviennent, participaient à la cérémonie.

Mr. RICHARD Ancien Combattant 14/18 déposait une gerbe après l'envoi des couleurs et les sonneries réglementaires.



Puis à 19 h au Monument aux Morts devant la Mairie, même manifestation, l'appel des morts unissait dans le même souvenir les combattants des deux guerres. Mr. TRITTER, Maire d'Offemont déposait une gerbe au pied de la stèle et la minute de recueillement qui suivit permit à chacun de se rappeler ce que fut le sacrifice de ceux qui sont tombés au champ d'honneur pour que vivent la France et le monde Libre.

Mr. CHATEAUDON Vice-Président des Anciens Combattants d'Offemont/Vétrigne donna lecture du manifeste des Anciens Combattants de France. Avant que se termine la cérémonie Mr. TRITTER épingla sur la poitrine de Mr. Serge LAMAIRE, Caporal Chef au Corps des Sapeurs Pompiers d'Offemont la Médaille d'Honneur (Vermeil) des Sapeurs Pompiers en récompense des services rendus.



Au cours du Vin d'honneur servi dans la salle de mairie, l'adjudant Maurice SALOMON remettait au récipiendaire, au nom de tous ses collègues, un magnifique ouvrage richement relié "COURAGE ET DEVOUEMENT" qui traite de l'histoire du feu depuis la préhistoire à nos jours. Tous les moyens de combattre les sinistres, tous les matériels, les principaux corps d'intervention y sont représentés et décrits. Signalons aux lecteurs qui seraient intéressés que le livre en question est édité au profit des oeuvres des pupilles des Sapeurs Pompiers.

Très beau souvenir pour le Caporal Chef Serge LAMAIRE à qui Offemont réunit toutes ses félicitations.

AU CENTRE CULTUREL : REPAS DES ANCIENS



au centre culturel : Repas des Anciens

Mercredi 7 mai à midi, une trentaine de personnes du troisième âge se retrouvaient au Centre pour un déjeuner amical.

Mmes ALLEMAN, GALHER, ROBINET accueillèrent les invités, après avoir mis toute la matinée leurs talents de cordons bleus à la préparation du repas. Le menu fut soigné et mitonné comme il se doit, qu'on en juge :

Apéritif

Potage - Paté en croûte - Rôti de porc
Légumes - Salade - Pâtisseries - Oranges
et Citrons givrés.
Café - Liqueurs.

Le tout accompagné d'un excellent Vin d'Alsace et d'un non moins bon Côtes du Rhône.

Mr. TRITTER Maire, et Mr. GALHER adjoint participèrent aux agapes avec le plaisir que procure la joie de passer de bons moments en la compagnie des "Cheveux Blancs" Offémontois.

Au dessert, Mr. JENNY de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et Mr. DUBUC directeur de la C.M.D.P. de Valdoie, accompagnés d'une charmante demoiselle, firent présent à chacun des convives d'une bonne bouteille de vin et d'un petit cadeau. Après le repas, un ami photographe fit quelques clichés et proposa un film comique "LAUREL et HARDY" en l'occurrence, qui fit la joie de nos convives.

Puis les joueurs se retrouvèrent autour des tables, cartes en mains, la belote et le tarot reprirent leurs droits. Contents de leur bon après-midi, nos amis se quittèrent ravis, heureux et sèdèrent à bientôt.

Remercions ici, parmi eux, tous ceux qui ont pris sur leur temps, et leurs loisirs les heures qu'il fallait pour animer cette petite fête, d'abord les cuisinières qui réalisèrent les repas avec les moyens du bord, le Dr. KLEIN qui offrit les desserts, Mmes JENNY et DUBUC et leurs établissements respectifs. Enfin n'oublions pas notre ami Mr. ROBINET qui possède entre autres talents celui de faire la plonge à la vitesse "Grand V" et il fut grandement mis à contribution :

MERCI A TOUS !!!!!





AU CLUB DES ANCIENS.

Mme MUSY a fêté son 88ème Anniversaire avec des Amis au cours de la réunion du Mercredi après-midi. Bonne ambiance et petit goûter pour animer tout cela.

Offemont-Réalités souhaite un heureux anniversaire et beaucoup d'autres à Mme MUSY.



LE 11 JUIN.

Une sortie en autocar est organisée le MERCREDI 11 JUIN.

Le repas est prévu au Restaurant MARCHAL à Ronchamp. L'après midi sera consacré à la visite de la région.

LE 18 JUIN.

Au Centre Culturel. PROJECTION DE DIAPOSITIVES sur les lieux et maisons de Vacances. par Mr. JENNY le MERCREDI 18 JUIN après-midi.

Invitation à tous !

EN AUTOMNE.

Mr. et Mme MURA renouvelant leur geste sympathique de l'an dernier invitent les personnes âgées du Club à un goûter au centre culturel. La date exacte leur sera communiquée ultérieurement. D'avance Merci.....

OBJETS TROUVES

Un équipement sportif a été trouvé à Offemont, rue Aristide Briand
le Réclamer en Mairie.

Une GOURMETTE a été trouvée, La réclamer à Mme Thévenot, 10 rue de la Gare.

LECTEURS

Sachez que c'est la publicité qui assure la gratuité de votre Bulletin

RESERVEZ VOS ACHATS

A NOS ANNONCEURS



Colonel Georges BOUVET

qui, après avoir pris Bizerte à la tête du 1^{er} Bataillon du Corps Franc d'Afrique, a créé le GROUPE de COMMANDOS d'AFRIQUE le 25 Juillet 1943 à Duplôix (Algérie) et l'a conduit au combat dans toutes les opérations amphibies : Pianosa, Elbe et France-Débarquement Sud. A commandé le 3^{em} Groupement de Choc depuis la Provence jusqu'au Lac de Constance, dans toutes les opérations classées : Cornimont, Belfort, Cernay, Le Rhin et la Forêt Noire.

A TRAVERS L'HISTOIRE

ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE

Dans le dernier numéro d'Offemont-Réalités, nous avons tenu, à l'occasion du trentième anniversaire de la Libération, à rappeler le souvenir de nos libérateurs. Les combats pour la libération ont toujours conservé une place importante dans la mémoire de la population offemontoise, et font maintenant partie intégrante de l'histoire de notre Commune.

Ce sont ces durs combats, inscrits en lettres de sang dans l'épopée des Commandos d'Afrique, qui ont conduit la France sur le chemin de la Victoire. A l'occasion de l'anniversaire de cette victoire et pour honorer ses artisans, nous publions dans les pages qui suivent des récits empruntés à des documents de l'époque. Documents que des anciens des Commandos : le Sergent BLANC et Pierre MASSON ont bien voulu nous confier et nous les en remercions.

R. MONNIER



CITATION

Splendide unité qui, sous l'énergique impulsion de son Chef le Lieutenant-Colonel BOUVET, a pris une part éclatante à toutes les opérations qui ont conduit la 1^{re} Armée Française victorieuse de l'Afrique du Nord au Rhin.

Issue du Corps Franc d'Afrique, après s'être distingué en Tunisie par la prise de Bizerte, s'est méthodiquement et énergiquement préparée en Afrique du Nord à des missions spéciales de Commandos.

Envoyée en Corse en juin 1944, a d'abord effectué plusieurs coups de main sur la Côte italienne et sur l'Île de Pianosa, puis a pris part au débarquement et à la conquête de l'Île d'Elbe en juin 1944.

Le 15 août, débarquant en tête des troupes françaises sur les Côtes de Provence, a conquis une tête de pont au Cap-Nègre, puis, par des actions vigoureuses et énergiquement menées, a participé à la prise de Toulon en s'emparant par surprise de la batterie de Mauvannes intacte et du Fort de Candou clé de la défense allemande.

Engagée dans les Vosges en novembre 1944 dans des conditions atmosphériques très dures, contre un ennemi tenace, a réussi, malgré des pertes sévères, à pousser profondément dans les lignes allemandes du Haut-de-Toutens.

Lors des opérations de rupture de la trouée de Belfort en novembre 1944, a pris une part brillante à l'enlèvement du fort du Salbert qui commande les avancées de la place.

Enfin, en avril 1945, chargée de la garde au Rhin à Neuf-Brinich pendant que la 1^{re} Armée Française franchissait le fleuve au nord et remontait le long de la rive droite, a effectué et réussi, pour aller à sa rencontre, une traversée de vive force du fleuve, dernière et glorieuse étape d'une marche victorieuse au cours de laquelle 400 hommes du Groupe de Commandos sont tombés pour la FRANCE.



Historique du groupe de Commandos d'Afrique

Le 25 juillet 1943, le Groupe de Commandos d'Afrique était constitué en Algérie.

Durant l'hiver 1943-1944, les Commandos furent soumis à un dur entraînement, notamment aux coups de main amphibies de nuit, sur une mer souvent démontée. Tout fut pratiqué : embarquement de toutes sortes, sur torpilleurs, chasseurs de sous-marins, sous-marins, vedettes rapides. Les hommes comme les cadres subissaient un entraînement quotidien à l'école de nage en « rubber-boat » (canots pneumatiques)

Enfin, ce fut la dure école des débarquements sur les plages, les côtes accores, les falaises...

Comme « premier coup », les Commandos d'Afrique, partis de Bastia dans la nuit du 17 au 18 mars 1944, effectuèrent un coup de main de va-et-vient sur la petite île de Pianosa. Ce fut un plein succès : parvenu au haut d'une falaise après 25 mètres d'escalade, un détachement de Marocains et de Français surprit complètement la garnison germano-italienne. Il n'eut qu'un blessé et ramena 40 prisonniers.

Dans la nuit du 16 au 17 juin, une seconde opération conduit les Commandos à l'île d'Elbe. Pour protéger le débarquement qui doit avoir lieu sur la plage de Marina di Campo, deux Commandos abordent la côte au pied du Mont Tombone qu'ils gravissent en quelques heures et enlèvent par surprise. Poursuivant leur route au milieu d'un maquis épais, par des pistes abruptes, malgré un ennemi qui réagit de plus en plus vigoureusement, ils conquièrent le même jour la cote 314 et le Mont Puccio.

Le 18 juin, ils enlèvent, avec le Tabor Édon, la citadelle de Porto-Longone.

A la suite de ces opérations, le général de Gaulle épingle, à Bastia, la Croix de Guerre au fanion du 3^e Commando.

★

C'est à l'occasion du débarquement sur les côtes de Provence que les Commandos d'Afrique, transportés en Italie, reçoivent du général Patch, commandant la 7^e Armée américaine, leur mission la plus glorieuse :

« Débarquer de nuit dans la région du Cap Nègre, de façon à réduire les résistances ennemies littorales et à barrer l'axe routier : Cavalaire-Le Canadel - Le Rayol et l'axe Bormes-La Môle, en vue de flanc-garder les débarquements massifs alliés qui doivent s'effectuer dans la baie de Cavalaire (8 à 10 km. plus à l'est) après le lever du jour. »

Le lieutenant-colonel Bouvet ramène ses hommes

en Corse et, de Propriano, ils sont un beau matin embarqués sur diverses unités de la flotte alliée.

Le 14 août 1944, à 22 heures, au moment où le lieutenant-colonel va quitter le bord du « Prince David » pour descendre dans sa frêle embarcation, il reçoit du contre-amiral américain Davidson, Commandant de la Flotte, ce message profondément émouvant :

« Le contre-amiral Davidson, les officiers et les équipages de la flotte alliée saluent le lieutenant-colonel Bouvet, les cadres et les hommes du Groupe de Commandos qui vont mettre les premiers le pied sur le sol de leur patrie pour sa libération. Que Dieu vous garde et vous protège. »

A minuit et demi, le capitaine Ducournau et 60 hommes passent de la « Princesse Béatrix » sur des bateaux spéciaux (les rubber-boats) avec mission d'escalader la falaise rocheuse du Cap Nègre, haute de 110 mètres et de détruire la dangereuse batterie allemande qui y est signalée.

A la même heure, le chef de bataillon Rigaud a déjà débarqué sur la plage du Rayol, à bord d'un minuscule canot pneumatique à deux places muni d'un moteur électrique, dans lequel il est resté à plat-ventre et à demi immergé pendant six heures. Il va guider le gros de la troupe. Cependant un détachement aux ordres de l'adjudant-chef Texier est jeté à la côte pour réduire des blockhaus et protéger le flanc gauche du Commando Ducournau. Le gros du groupe touche terre à 1 heure 45.

Malgré quelques erreurs d'accostage, l'opération réussit pleinement. Sous la conduite du lieutenant-colonel Bouvet, partant de la plage du Canadel, les Commandos réussissent à se glisser à travers les Allemands endormis et atteignent au jour leur objectif, le Mont Biscarre qui domine toute la zone, le Cap Nègre, le Rayol, et la route de la Môle vers l'intérieur.

A dix heures, la mission du Groupe est remplie. Il a déjà fait près de 100 prisonniers.

A 8 heures, la première contre-attaque allemande est repoussée. Entre 10 heures et midi, une seconde et sérieuse contre-attaque sur le Cap Nègre est arrêtée par un groupe de combat aux ordres du capitaine Ducournau.

A 16 h. 30, la liaison est établie avec les colonnes américaines débarquées à 8 heures du matin sur la plage de Cavalaire.

Les 16 et 17 août, manœuvrant par « les hauts du terrain », les Commandos enlèvent la défense littorale entre la pointe du Layet et le Cap Bénat inclus.

Le 18 août, le capitaine Ducournau s'élance avec 60 hommes à l'attaque de l'important ouvrage fortifié de Mauvannes. Après un très dur combat où il perd la moitié de son effectif, il conquiert l'une après l'autre les quatre pièces de 155 sous casemates, défendues avec acharnement par plus de cent marins de la Kriegsmarine qui n'ont pas le temps de les détruire.

Le 21 août, le Groupe de Commandos enlève le Fort du Coudon à 700 mètres au-dessus de Toulon, après une incursion de 24 heures à l'intérieur des lignes ennemies. Grâce à l'action des capitaines Ducournau et Bonnard, le commandement français obtient ainsi une des positions-clés de Toulon. Au Coudon, une nouvelle centaine de prisonniers est capturée; un « radar », des pièces de D.C.A. et un important matériel tombent entre nos mains.

Le lendemain, surmontant sa fatigue, le Groupe nettoie les abords des carrières de Baudouvin, remplies d'Allemands, après avoir réduit par un tir de mortiers étonnamment précis la batterie de Malbousquet qui défendait l'entrée nord de la Valette, aux portes de Toulon.

★

Après cette première série d'engagements les Commandos se regroupent, reçoivent des renforts et se reforment en septembre au camp de la Dilonne à Marseille. Puis c'est la montée vers les Vosges en vue des nouvelles opérations qu'engage la 1^{re} Armée.

Le 16 octobre, le Groupe attaque sous bois la crête des « Hauts de Tontoux » qui sépare les vallées vosgiennes de Cornimont et de Ventron, toutes deux tenues solidement par l'ennemi. Pénétrant dans le dispositif allemand, il a pour mission de s'emparer de cette position dominante qui doit permettre par la suite d'appuyer une attaque française le long des deux vallées.

Négligeant une résistance latérale à la cote 743, les 1^{er} et 3^e Commandos foncent dans la forêt dense et, après 4 km. de progression, parviennent à leur objectif : les Hauts de Tontoux.

Cependant, le 2^e Commando conquiert 743 en le prenant à revers, puis va jusqu'à « Grosse Pierre », piton intermédiaire entre 743 et les Hauts de Tontoux.

L'artillerie allemande réagit avec vigueur.

Le 17, les éléments de 743 poussent vers Grosse Pierre, mais, dans l'après-midi, des infiltrations allemandes coupent leurs communications vers l'arrière et avec les voisins. Le P.C. du colonel se trouve encerclé mais parvient à se dégager dans la nuit.

Le 18, le colonel tente de briser le dispositif ennemi entre les deux pitons mais sans succès, car les Allemands sont mordants et audacieux. Il attend les unités voisines qui n'ont pu progresser. Le ravitaillement devient de plus en plus pénible. Les convois muletiers qui essaient de joindre le P.C. sont décimés par le tir des mortiers. La pluie tombe, diluvienne, depuis le premier jour. Sans munitions, sans vivres, les deux Commandos des Hauts de Tontoux parviennent à se replier sur Grosse Pierre, emportant leur matériel et leurs blessés.

Cepen-

dant, on bluffe l'ennemi, on lance de fausses attaques. On multiplie les patrouilles pour donner l'impression du nombre alors que les effectifs fondent à vue d'œil sous les coups de l'artillerie. L'ennemi, ainsi tenu en haleine, devient prudent dans ses attaques et, le 25 octobre, le Groupe, durement éprouvé, est envoyé au repos à Salins.

Cette opération coûteuse avait obtenu le succès escompté en obligeant l'ennemi à prélever de forts contingents dans un autre secteur pour parer au choc des Commandos.

★

Le 17 novembre, le Groupe de Commandos d'Afrique, auquel est désormais rattachée une nouvelle Unité, le Groupe « de Courson », est engagé dans l'offensive de la 1^{re} Armée en direction de Belfort.

Débarqué au nord-ouest d'Héricourt, près de Montbéliard, il est dirigé sur Chagey qu'il atteint le 19 après un coup de main à l'aube sur la petite agglomération de Genechier.

La progression continue le jour même contre un ennemi qui se défend faiblement. Le lieutenant-colonel Bouvet reçoit alors l'ordre de s'emparer du fort du Salbert qui, de l'autre côté du canal, domine Belfort au nord-est.

Spécialement entraînés en vue de cette opération, les Commandos, après avoir supprimé silencieusement les sentinelles qui gardent le canal, le traversent et s'élancent à l'attaque de la colline du Salbert, précédés d'un tir d'artillerie. A 3 heures, le petit Sal-

bert est conquis et, à 7 heures, le 20 novembre, le fort est emporté sans combat. Le nettoyage des pentes avoisinantes rapporte cent prisonniers surpris en plein sommeil.

Dans le même temps, le Groupe de Courson est lancé sur Valdoie, tandis que, descendant par Cravanches, une section, puis un Commando, sous la conduite du capitaine Métivier, pénètrent dans Belfort. Malgré une vive réaction allemande dans la matinée et la grave menace de se voir coupé du gros, ce détachement parvient vers 15 heures à tenir les ponts sur la Savoureuse où il est bientôt rejoint par les chars français qui, entrés par le sud, sont arrivés en même temps au cœur de la ville. Le P.C. du Groupe vient s'installer à l'ancienne Kommandantur, au pied du Lion de Belfort.

Le lendemain, les Commandos sont chargés de s'emparer de deux forts situés au nord de Belfort dans la forêt de l'Arsot. Le 22, le Groupe de Courson débouche de Valdoie pour s'enfoncer dans les bois, tandis que le Groupe Afrique doit, pour atteindre les lisières, conquérir le « Martinet ».

Or, non seulement les lisières du bois sont solidement tenues, mais un bataillon allemand tente de reprendre pied dans Belfort. Les Commandos doivent repousser cette dure contre-attaque au prix de lourdes pertes, mais l'ennemi n'y revient pas; la partie pour Belfort est gagnée.

Dans la nuit du 24 au 25, un détachement des Commandos participe à l'opération de nettoyage du Château qui domine la ville.

Après ces opérations les Commandos prennent quelques semaines de repos, puis d'entraînement près de Belfort, à Giromagny.

Et c'est alors la bataille d'Alsace qui commence.

Le 21 janvier 1945, les Commandos sont chargés d'exécuter un audacieux débordement de Cernay, position-clé de la lisière sud de la poche allemande qui subsiste encore en Alsace (v. schéma).

Au moment même où ils vont prendre leur ligne de départ, au débouché de la forêt de Nonnenbruck, abondamment minée, une attaque ennemie se déclenche soutenue par des chars et de l'artillerie; les chasseurs de montagne allemands, tout de blanc vêtus, s'élançant sur la neige et à travers les bois.

Le froid est si vif que des armes automatiques ne fonctionnent pas. Les Commandos résistent âprement

et finissent par stopper sur place l'adversaire; mais là encore les pertes sont très lourdes de part et d'autre.

Après cette sévère épreuve, peu de temps leur est accordé pour se reformer. L'Armée a besoin d'eux à nouveau. Les vétérans d'Afrique fusionnent avec les volontaires venus de Provence et ceux venus de Paris et ce bataillon reprend position aux lisières sud de Cernay, prêt à exploiter le succès d'une attaque menée de front. Finalement, c'est par l'est que tomberont les défenses de cette ville. Fonçant vers le nord, les Commandos entrent les premiers, le 4 février, à Guebwiller, puis à Buhl après une avance de 30 km. en 24 heures. L'accueil enthousiaste des Alsaciens les paye de leurs dures épreuves.

Dans les jours qui suivent, ils nettoient toute la région avoisinante, y capturent de nombreux prisonniers et effectuent enfin leur liaison avec des unités venant directement de l'est à travers la montagne.

L'Alsace est définitivement libérée et l'Armée française vient monter la garde au Rhin.

★

Les Commandos sont alors soumis à nouveau à un entraînement spécial en vue de la traversée du grand fleuve.

Un mois plus tard, dans la nuit du 18 mars, après une brève mais intense préparation d'artillerie, à quelques kilomètres au nord de Bâle, un Commando, sous les ordres du capitaine Bonnard, s'embarque sur des canots à moteur. Pour la première fois une unité française prend pied en terre allemande et pénètre jusqu'au petit village de Markt. Après avoir accompli la mission de destruction dont ils étaient chargés, les hommes repassent le Rhin sans une perte, cependant que les Allemands s'acharnent à tirer sur d'autres embarcations montées... par des mannequins!

Ce coup audacieux, minutieusement monté, et étonnamment réalisé, peut être considéré comme un modèle du genre.

Au début d'avril, l'Armée française franchit le Rhin et remonte la rive droite vers Kehl. Les Commandos gardent la rive gauche (côté France) à la hauteur de Colmar. Les 22 et 23 avril, ils traversent le fleuve en trois groupes, d'abord à hauteur de Kappel, puis de Vieux-Brisach, rejoignent la 9^e division coloniale qui, descendant du nord sur la rive allemande, vient de pousser jusqu'à Fribourg.

Continuant à appuyer la progression des troupes de la rive droite vers le sud, le 25 avril, un groupe spécial des Commandos traverse le Rhin plus au sud, vers Kembs et s'empare de la forteresse de l'Istein. Regroupés au sud de Fribourg, les Commandos sont alors chargés de « ratisser » un secteur de la Forêt Noire. Quittant la plaine de Bade, ils s'enfoncent dans la montagne vers l'est. La réduction d'un « bouchon » à l'entrée des vallées coûte au groupement ses dernières pertes et amène la capture de nombreux prisonniers et de pièces de 88.

Après un rapide nettoyage d'une région où l'ennemi n'offre plus que des résistances isolées, les Commandos parviennent au bord du lac de Schluchsee, au cœur de la Forêt-Noire.

Puis, ils poussent aux confins du pays de Bade et du Wurtemberg, à quelques kilomètres au nord du lac de Constance. C'est l'Armistice, la défaite de l'Armée allemande, pour laquelle tant des leurs ont donné leur vie!

Extrait d'une revue de 1946
"L'ARMEE FRANCAISE AU COMBAT"



BENEDICTION DU FANION DU GROUPE "COURSON" A GIROMAGNY



Nouvelle Petite Ford

**ESCORT
75**

4 petits mètres - 5 grandes places

15.030frs + TR & PR

5-6 - 7 CV - 7 CV GT - SPORT - MEXICO
2 Portes - 4 Portes - Break

et toute la gamme FORD exposée
**ESCORT - TAUNUS - CAPRI -
GRANADA et MUSTANG**

Véhicules légers TRANSIT de 800 à 1750 kg
avec ses 42 versions
Essence et Diesel

CONCESSIONNAIRE



Garage J. WITTLINGER

10 - 15, rue de Turenne

BELFORT - Tél. 28.07.34

LIBRAIRIE de la ROSERAIE

R. RAMA

Fournitures SCOLAIRES

MATERIEL DIDACTIQUE

JEUX EDUCATIFS

FOURNITURES DE BUREAU

PETIT MATERIEL

ARTICLES DE CADEAUX

STYLO-PHOTO

120, avenue Jean-Jaurès -

BELFORT

Tél. 21.24.17

LIBRAIRIE

GENERALE

ET CLASSIQUE

PAPETERIE

MAROQUINERIE



Marcel FALLOT

CYCLES - MOTOS

66, avenue Jean Moulin - **BELFORT**

Téléphone : (84) 21.11.25

CONCESSIONNAIRE

MOTOCONFORT



Mobylette C A D Y

A VOTRE SERVICE

Jour et Nuit
Toutes distances
Transports pour soins
Remboursables par la S.S.

les taxis A. DEMENUS

15, rue Charles de Gaulle
OFFEMONT - BELFORT

TEL: 21.02.48



CHAUFFAGE
SANITAIRE
COUVERTURE

Entreprise Ettwiller

90000 BELFORT - 11^{bis}, Rue de Saverne

tél. 21.26.66

Lancia Beta... un rêve accessible!

à partir de **26.160F** pour la 82 ch.
forfaits transport et livraison compris
7.9.10 CV

- Moteur double arbre à cames à courroie crantée. - 4 roues indépendantes
- Volant réglable - Boîte 5 vitesses.
- Freinage Superduplex à disque sur les 4 roues.
- Témoin lumineux d'usure des freins
- Pare-brise en verre feuilleté.



LANCIA

L'automobile de précision.

GARAGE RICHELIEU s.a.r.l.

ATELIERS - 6, rue G. KOECHLIN

BELFORT - tél : 28.57.58

SERVICES COMMERCIAUX - Place de l'Abattoir

BELFORT - tél : 28.22.19

Artisan
Carreleur
Mosaïste

UGO MELODRAMMA

17 Rue des CERISIERS
OFFEMONT

OU EN SONT LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES ?

Dans le numéro 3 (juin 1972) d'Offemont Réalités nous avons donné un article sur l'origine de la commune. Depuis cette parution les recherches archéologiques se sont poursuivies.

Le sanctuaire situé près de l'école du Martinet n'a guère bougé. Les fouilles viennent seulement d'y reprendre afin d'en terminer avant la restauration qui sera faite grâce à des fonds du Secrétariat d'Etat à la Culture. Il restera l'aménagement en jardin public ou aire de repos des abords.

Le lotissement fait à proximité de ce sanctuaire n'a pour le moment rien révélé de nouveau, mais les travaux seront surveillés afin de préserver ce qui aurait pu échapper à nos sondages. Il serait bon que l'enceinte carrée déjà écornée par l'école reste propriété de la commune.

Les travaux d'agrandissement du cimetière ont détruit un édifice romain ignoré de tous. Il est vrai que les débris de toutes sortes entassés à cet endroit ne permettaient guère une détection rapide et sûre. Nous regrettons une fois de plus que les conducteurs d'engins mécaniques ignorent tout de l'archéologie, de même que leurs employeurs qui le plus souvent font semblant de ne rien voir...Espérons qu'un jour le dieu "Argent" sera détrôné par la déesse "Sagesse".

Certains vieux offemontois se souviennent vaguement de trous dans lesquels ils jouaient étant enfants, mais ceci remonte à une époque bien antérieure à l'érection en cet endroit du monument aux Morts.

Quelques sondages rapides ont permis de ramasser une poterie relativement abondante dont une bonne part a été fabriquée sur le sol de la commune. Des culots de fer qui ressemblent à des déchets de fonderie pourraient bien indiquer que le bâtiment détruit était un établissement de maréchal-ferrant. La proximité de la grande villa ne fait que renforcer notre hypothèse. De plus, la céramique recueillie est datable de la fin du II^{ème} siècle après J.C., donc contemporaine de l'atelier de potier, du sanctuaire et d'une partie de la villa.

L'atelier de potier dont la fouille minutieuse se poursuit a déjà livré six fours : cinq à poterie, un à tuiles et matériaux de construction. Le plan d'ensemble est fort éloquent et témoigne de la présence d'une unité de production assez homogène de la fin du II^{ème} siècle après J.C.

Il est dommage que le site ne puisse être complètement couvert et protégé pour une fouille plus en profondeur. En effet, la texture des murs ne permet pas de les laisser aux agressions du vent, de la pluie, du gel, et malheureusement à la rage destructrice de nos contemporains.



SANCTUAIRE GALLO-ROMAIN (III^{ème} siècle après J.C. environ)



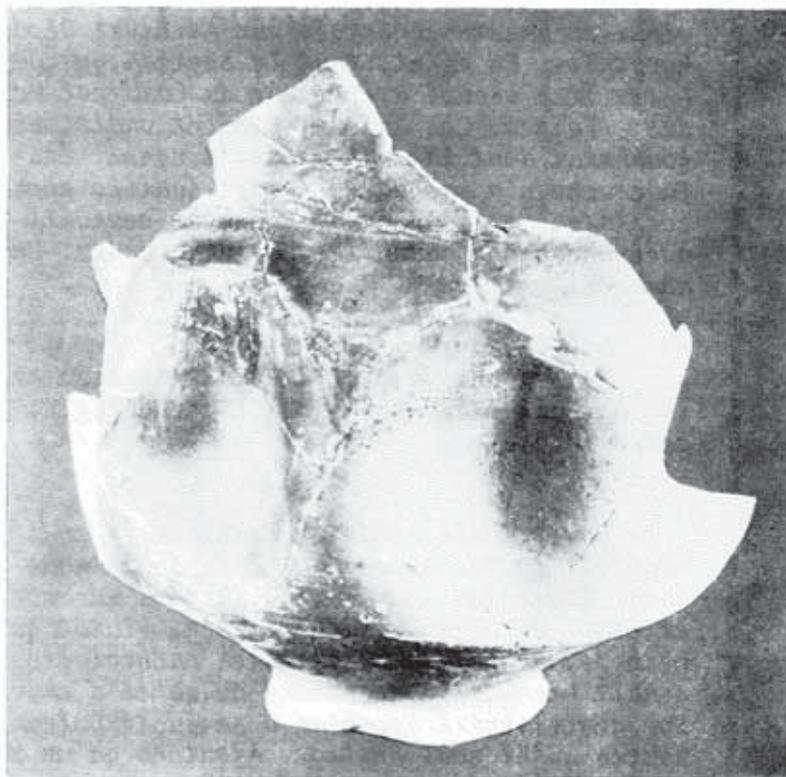
COUPE DE FABRICATION LOCALE (imitation de sigillée unie)



SOLE DE FOUR
AVEC CARNAUX

(trous qui
laissaient
passer les
fumées et
la chaleur)

PETIT VASE A GAUDRONS OU
A DEPRESSIONS - Poterie
fine.



FRAGMENT DE MOULE
A SIGILLÉE.

Les dernières campagnes de fouilles ont livré un matériel archéologique céramique fort important. Nous avons maintenant la certitude que le potier d'Offemont dont nous ignorons toujours le nom, a imité de la "vaisselle" raffinée et destinée à des gens aisés ; en même temps, il fabriquait de la "vaisselle" courante destinée à la vie quotidienne et dont l'usage était fort répandu.

Il semble que nous ayons trouvé de la poterie originaire de la commune d'Offemont à Phaffans, Bourogne, Bavilliers.

Les travaux préliminaires de la propriété Gangoffer révélèrent la présence de grandes briques vernissées. Un examen minutieux attesta l'ancienneté des matériaux sans remonter à l'époque gallo-romaine. De vieux documents conservés aux Archives Départementales confirment cette hypothèse. En effet, tout le secteur, y compris la scierie Deshayé, devait être occupé à l'époque du Cardinal Mazarin par des ateliers annexes des Forges. Ces annexes étaient vraisemblablement des petits hauts-fourneaux dont la chaleur avait verni les briques. Le niveau profond de la couche n'a pas autorisé une fouille approfondie mais a permis de constater la présence de nombreux endroits qui présentaient le même aspect avec une grande quantité de terre cuite. Une monnaie de Louis XVI fut ramassée.

Nous avons jugé qu'il était nécessaire d'informer les habitants des travaux qui présentent pour l'archéologie, auxiliaire de l'histoire, un grand intérêt.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour remercier Monsieur le Maire des facilités qu'il nous accorde et mettre en garde notre fouilleur clandestin sur les inconvénients et les ennuis que son attitude néfaste peut lui causer. Plutôt que de fouiller sans ordre ni méthode, de garder du matériel archéologique qui nous fait défaut, il serait bien avisé de rendre ce qu'il a emporté et de venir nous aider. Son geste serait apprécié à sa juste valeur et nous ferait pardonner les soucis qu'il nous inflige. Ajoutons qu'un procès verbal de la Gendarmerie Nationale serait assorti d'une amende substantielle pour fouilles illégales et de la confiscation du matériel archéologique qui, rappelons-le, appartient à la communauté.

Nous espérons qu'un jour nous aurons la joie de faire de nouvelles découvertes qui apporteront un complément à l'histoire ancienne du village.


M. RILLIOT.

SADEP-ARAR

- PAPIERS PEINTS ET REVETEMENTS MURAUX
- REVETEMENTS DE SOLS
- PEINTURES - LAQUES - VERNIS
- ACCESSOIRES ET MATERIEL POUR PEINDRE ET TAPISSER
- PRODUITS SPECIAUX POUR CARROSSIERS MENUISIERS ET
- ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

11, rue des Regrets - BELFORT

Tél : 28 09 33

CHAUFFAGE
COUVERTURE
ETANCHEITE
ZINGUERIE

HOUZE S.A.

79 Rue d'OFFEMONT - BELFORT tél : 21.14.26.

PLATRERIE - PEINTURE - VITRERIE

MANCINI GIRON

Bureau 24 Avenue Jean MOULIN BELFORT

Tél: 21.19.25 21.04.78

Mougerot



Pour vos BANQUETS
MARIAGES
LUNCHS



BUFFETS CAMPAGNARDS
PLATS PREPARES
(Chauds ou froids)



Sur commande un traiteur à
votre service.
Livraison à domicile



76, av J. Jaurès BELFORT
Tél : 28.45.60



Pour votre chauffage

FUEL TOTAL

- Economie de chauffage
- Prêts financiers avantageux
- Paiements échelonnés des livraisons de fuel
- Entretien, dépannage, ramonage

Albert LABBAYE

28, rue du Général-de-Gaulle 90000 ESSERT - Tél. 21.32.34

prospectus et méthodes

SOCIÉTÉ AUTOMOBILE

GILBERT PEROZ
6, RUE DE VALENCIENNES
90000 BELFORT
TÉL. 28.09.10

carrosserie
mécanique

BELFORTAINE

Achats et Ventes tous Véhicules

ELECTRICITE GENERALE

M. RUOT

13 Rue des Soiras - OFFEMONT

Tél : 21.36.36

BUDGET PRIMITIF 1975

Le 7 mars 1975, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 1975 pour :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes : 940.012,63 F

Les dépenses de fonctionnement sont maintenues depuis plusieurs années au même taux, à l'exclusion toutefois des chapitres qui subissent l'inflation :

- Chauffage 74.000 F (40.000 F en 1973 !)
- Aide médicale gratuite : 25.000 F (et il faudra prévoir une "rallonge" au budget supplémentaire)
- frais de personnel : 327.500 F
- Intérêt des emprunts : 155.473,68 F
- Electricité : 25.000 F

Un effort particulier est prévu pour les rues car la pose des collecteurs d'égoûts oblige à la réfection des chaussées. 100.000 F sont prévus en plus des crédits votés en section d'investissement afin de rendre les rues défoncées carrossables.

Les Recettes, toujours aussi modestes, sont constituées presque exclusivement par la taxe sur les salaires : 536.177,43 F (le recensement partiel de 1974 à amené un petit supplément de recettes permettant de limiter la pression fiscale globale qui s'élève à 358.349,60 F.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT prévue pour 2.461.676,02 F en dépenses et 2.462.360,34 en recettes se gonfle car le groupe scolaire de l'Arsot contribue pour la plus grosse part à cette augmentation (1.458.642 F)

Les dépenses sont constituées par :

- le groupe scolaire,
- la réfection des rues : 560.000 F
- La participation à l'autoroute : 34.745 F
- La continuation d'une tranche de trottoirs : 120.000 F
- La terminaison de la couverture de ruisseau : 10.000 F
- l'assainissement pluvial, rue de l'Etang : 60.000 F
- Les espaces verts : 7 000 F

Les recettes sont constituées par des emprunts : 729.000 F pour le groupe scolaire, 400.000 F pour les rues, 34.000 F pour l'autoroute, 50.000 F pour l'assainissement.

La seule subvention obtenue est pour le groupe scolaire et s'élève à la modique somme de 729.321 F pour une tranche de travaux de 2.000.000 F environ.

Comme les budgets précédents, celui de 1975 est un budget d'austérité, les recettes sont limitées à un minimum, en fonction des contributions demandées sur une estimation de hausse raisonnable.

Mais l'expansion de la commune imposée par sa situation géographique est telle qu'il est impossible de reporter sur un autre exercice des dépenses indispensables ou urgentes.

Notre commune dortoir, sans ressources intéressantes et avec des besoins croissants pour sa population ne peut compter, pour l'essentiel des ressources de son budget que sur elle-même, les subventions se faisant de plus en plus rares et étriquées et les transferts de charges plus importants.

Cet état de fait conduit la municipalité, à son corps défendant, à augmenter les impôts communaux qui devraient, pour 1975 être limités à une contribution supplémentaire d'environ 15 % Ce pourcentage étant légèrement inférieur à l'augmentation du coût de la vie.

Michel HONORE

1er Adjoint.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours
sauf les samedi, dimanche et jours fériés

de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h

PERMANENCES du MAIRE et des ADJOINTS

Le MAIRE : Monsieur TRITTER

tous les jours de 11 h 15 à 12 h

les lundi et mardi de 18 à 19 h

Le 1^{er} ADJOINT : Monsieur HONORE

les jeudi et vendredi de 18 à 19 h

Le 2^{ème} ADJOINT : Monsieur GAHLER

le mercredi de 18 à 19 h

TITRE I

GÉNÉRALITÉS

ARTICLE 1^{er}. — En vue de l'évacuation de ses eaux usées, toute construction située en bordure d'une voie pourvue d'un égout public, est à raccorder à cet égout même si le relèvement des eaux est nécessaire ; relèvement qui sera en tout état de cause à la charge du propriétaire.

Devront également être raccordées toutes eaux pluviales en cas d'existence d'un égout pluvial ou unitaire.

ARTICLE 2. — Tout raccordement est subordonné à une autorisation préalable, délivrée par le Président du District.

ARTICLE 3. — Nature des eaux à évacuer d'une part à l'égout « Eaux Usées » et d'autre part à l'égout « Pluvial ». Le mélange n'est autorisé que dans le cas d'un égout unitaire.

ARTICLE 4. — Le déversement est interdit pour les corps solides, les produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou à forte température.

ARTICLE 5 — RACCORDEMENT DES IMMEUBLES :

A — Le District construit un égout collecteur dans une rue où il n'en existait pas.

Le branchement est obligatoire pour les propriétés bâties, facultatif pour les propriétés non bâties.

Le District exécute le branchement sous domaine public avec le siphon disconnecteur. Le propriétaire devra verser une participation forfaitaire fixée à 400 F pour 1974 et actualisée chaque année suivant l'indice T.P. 345.

B — Branchement sur un égout existant : les frais incombent entièrement au propriétaire.

C — Lotissements ou constructions effectués au-delà de la tête d'un égout. L'ensemble du réseau créé est à la charge du demandeur.

Les égouts collecteurs créés peuvent être incorporés au réseau du District s'ils sont reconnus conformes à la réglementation par les Services Techniques du District. Cette réception d'ouvrages est indépendante de la prise en charge de la Voirie par la commune concernée.

ARTICLE 6. — Égouts secondaires privés raccordés au réseau du District. Ils sont soumis à autorisation dès qu'ils desservent plusieurs propriétés.

ARTICLE 7. — Branchements devant traverser une autre propriété.

Ils doivent faire l'objet de l'accord préalable du riverain concerné. Leurs extensions sont soumises à autorisation.

ARTICLES 8. 9. 10. — Les eaux usées doivent en principe être déversées directement à l'égout sans interposition de fosse septique, mais par l'intermédiaire d'un branchement réglementaire.

ARTICLE 11. — Pour tout immeuble nouvellement raccordé, les anciennes installations doivent être désinfectées et supprimées.

ARTICLE 12. — RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE ET ENTRETIEN :

Dans tous les cas, le branchement demeure la propriété du propriétaire de l'immeuble ; à ce titre, il est seul responsable, tant envers le District et les Collectivités Publiques qu'envers les tiers, des conséquences de l'établissement de l'existence et de l'entretien des installations d'assainissement et de raccordement de son immeuble à partir de l'égout public, qu'elles soient situées à l'intérieur ou à l'extérieur de sa propriété.

L'entretien des branchements est à la charge des riverains jusqu'à l'égout

RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

DU DISTRICT



DISPOSITIONS PRINCIPALES

collecteur, à moins qu'il soit démontré que le mauvais fonctionnement de ce branchement doit être imputé au District, auquel cas les frais en résultant seront pris en charge par le District.

ARTICLE 13. — Les employés du District ont à tout moment, droit d'accès aux installations d'assainissement privées et sont habilités à procéder au contrôle des eaux rejetées. Ce droit au contrôle n'enlève d'aucune façon la responsabilité des particuliers envers leurs installations et leurs effluents.

TITRE II

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLES 14 à 23. — BRANCHEMENTS :

Les tuyaux seront à collier étanches, à l'abri du gel, avec une pente minimum de 1 cm par mètre et raccordés avec l'égout public de façon à ce que les tuyaux situés à l'amont du confluent forment un angle aigu de 30° à 80°.

Dans le sens de l'écoulement, il ne sera pas autorisé de rétrécissement de section. Les changements de direction seront obtenus par des coudes de 45° maximum.

Les branchements d'eaux usées comporteront des siphons disconnecteurs sous domaine privé et des raccords idonees pour les jonctions de tuyaux. Seront soumis à l'accord du District la nature des tuyaux, leur classe de résistance et leur diamètre.

ARTICLES 24 et 25. — CONDUITES DE CHÛTE DES EAUX USÉES DES IMMEUBLES.

Elles doivent être situées à l'intérieur des immeubles et rester accessibles.

ARTICLES 26 à 28. — DESCENTES D'EAUX PLUVIALES :

Elles doivent servir exclusivement aux eaux pluviales ; leur raccordement sur un réseau eaux usées est rigoureusement interdit.

ARTICLES 29 à 32. — DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONDUITES DE CHÛTE :

Toute installation doit être ventilée et visible (boîtes de nettoyage dans l'immeuble ; regards à cunettes à l'extérieur de l'immeuble).

ARTICLE 33. — EAUX DE SURFACE :

Elles seront recueillies dans des bouches munies d'une grille et d'un seuil à boue ou autre dispositif de décantation.

ARTICLE 34. — EAUX EN SOUS-SOL :

Afin d'empêcher que les eaux d'égout puissent pénétrer dans l'immeuble en cas de refoulement accidentel, toutes les parties de l'installation se trouvant au-dessous du niveau de la rue, y compris les regards et orifices de nettoyage devront être parfaitement étanches.

L'installation de tout appareil sanitaire ou ménager ou de toute bouche d'évacuation des eaux dans des locaux situés au-dessous du niveau de la rue ne peut être autorisée que si la conduite d'évacuation est munie d'un dispositif de retenue empêchant tout refoulement des eaux de l'égout public (clapet de retenue).

Ce dispositif doit être construit et entretenu par le propriétaire qui restera seul responsable de tous dommages causés à lui-même ou à des tiers par un reflux éventuel des eaux de l'égout public.

Les postes de relevage qui seraient nécessaires, devront être autorisés par le District sans que cela engage sa responsabilité.

ARTICLES 36 à 37. — APPAREILS SANITAIRES :

Les postes d'eau doivent être équipés de siphons et bondes à grille scellées (perforation de Ø 4 mm maximum). Les cabinets d'aisance doivent être équipés de chasses d'eau et siphons. Tous les siphons doivent être visitables et dégorgeables.

ARTICLES 38 à 41. — INSTALLATIONS SPÉCIALES :

Les fosses septiques ne s'imposent que pour les réseaux non pourvus de station d'épuration.

Les branchements des Établissements doivent être équipés de fosses de dessablage agréées.

Pour certains établissements, il sera imposé des séparateurs d'essence, de graisses et d'huiles minérales.

Les installations spéciales seront construites et entretenues par les particuliers concernés.

ARTICLES 42 à 44. — MATÉRIAUX A EMPLOYER :

Fonte - Plomb (petites conduites intérieures). Zinc (ventilation et descente eaux pluviales) - Cuivre (en remplacement du plomb ou du zinc) - Matières plastiques (descentes eaux pluviales - réseaux intérieurs et extérieurs à condition d'employer des conduites et pièces agréées pour l'utilisation, et de résistance appropriée - amiante ciment (en remplacement des matières plastiques) - grès vernissés (en remplacement de la fonte) - béton (réseaux enterrés à condition d'employer joints étanches et classes de résistance adaptées).

ARTICLES 45 à 49. — FORMALITÉS ADMINISTRATIVES :

Avant l'établissement ou la modification d'un branchement une demande écrite sera adressée au District avec toutes précisions nécessaires.

Une permission pour raccordement à l'égout sera délivrée par le District sous couvert du Maire de la Commune concernée. Elle comportera les observations éventuelles et le droit de raccordement exigé par le District (50 F pour 1974 - actualisé chaque année selon indice T.P.).

Cette permission ne dégage pas les responsabilités du Propriétaire.

Le demandeur devra en outre s'assurer l'autorisation d'ouverture de fouille délivrée en voirie communale par le Maire et en voiries départementale et nationale par l'ingénieur T.P.E.

Le demandeur devra alors commander les travaux à l'entreprise adjudicataire des travaux d'assainissement du District qui établira un devis aux conditions du bordereau des prix en vigueur.

En outre, les Établissements polluants devront solliciter au préalable une autorisation spéciale.

ARTICLES 50 et 51. — DISPOSITIONS TRANSITOIRES :

Dans les voies dépourvues d'égout, les constructions neuves doivent présenter des installations d'assainissement pouvant être raccordées sans difficultés et, conformément au règlement, sur l'égout à venir.

Lors de la création d'un égout permettant le passage du réseau unitaire au réseau séparatif, les propriétaires sont tenus de séparer leurs eaux et effectuer le nouveau branchement.

Le présent règlement est applicable à compter du 28.1.1975 et annule tous règlements d'assainissement municipaux antérieurs.

L'entreprise adjudicataire du District est, actuellement : l'Entreprise Roger Martin - Route de Montbéliard - 90 ANDELNANS - Tél. : 28.08.19.

URBANISME & TRAVAUX

TRAVAUX REALISES DEPUIS LE 1er JANVIER.

- Pose des collecteurs d'évacuation des eaux pluviales dans la rue de l'Etang, de l'immeuble Allemann à l'immeuble Kirazian.
- Pose des bordures de trottoirs dans le quartier du Martinet (CD 13) et Rue Aristide Briand, de l'immeuble Rosier à l'immeuble Mermet.
- Revêtement en enrobés de l'aire des trottoirs.
- Curage des fossés rue des Cerisiers et rue Sous la Miotte.
- Elargissement et création d'un fossé d'assainissement rue Charles de Gaulle.
- Rectification de l'entrée de la rue Miellet.
- Abattage des arbres en bordure du futur lotissement du Ballon.

TRAVAUX A REALISER DANS LE COURANT DE L'ANNEE 1975.

- Prolongation de la rue des Cerisiers.
- Achèvement de la rue Jean Moulin.
- Réfection de toutes les rues touchées par le programme d'assainissement 4ème et 5ème tranches, soit : rue Charles de Gaulle, Rue de l'Etang, rue Ambroise Croizat, rue de la Gare, rue des Prés, rue François Brouque.
- Aménagement rue des Soiras, si les discussions en cours avec les riverains ont une issue favorable.
- Prolongation du réseau d'évacuation des eaux pluviales, de l'immeuble Kirazian à l'étang des Forges.
- Démarrage du Groupe Scolaire de l'Arsot.

TRAVAUX A REALISER DANS LE COURANT DE L'ANNEE 1975 PAR LE DISTRICT.

- Assainissement 6ème tranche :

Rue A. Briand : du N° 43 à la rue des Cerisiers.
Rue Des Soiras (partie Basse)
Rue des Cerisiers
Rue E. Welsch
Impasse des Champs.

Montant des travaux : 700 000 F

LES SOCIÉTÉS NOUS COMMUNIQUENT

... DE L'ASSOCIATION DE CHASSE : LA RAGE.

Depuis le printemps 1968, venant de Pologne, la rage sévit dans l'Est de la France, et, actuellement 16 départements sont contaminés.

La rage est propagée par le renard, d'autant plus vite qu'à la saison des amours, maître Goupil parcourt de très longues distances pour trouver une compagne. Aussi notre commune située à l'orée d'un important massif forestier est menacée en permanence, et des mesures énergiques, en matière de prophylaxie sanitaire s'imposent.

- la vaccination antirabique des chiens de berger et de chasse est obligatoire.
- La divagation des animaux domestiques (chiens et chats) est interdite. Il y a divagation flagrante de chiens lorsque ceux-ci errent hors de portée de voix de leurs maîtres et les agents forestiers (O.N.F. garderie fédérale, lieutenant de l'ouvrier) sont habilités à les capturer.
- Comme le renard est le principal vecteur de la rage sylvicole, sa destruction est recommandée afin de ramener sa densité à 1 pour 250 hectares, celle-ci étant le seuil auquel l'épizootie ne progresse plus. Une prime de 30 F est attribuée à toute personne qui apporte la preuve de la destruction d'un renard, dans les départements contaminés. Mr. BOURQUE

RECENSEMENT 1975

Cinq agents recenseurs ont réparti, quelquefois rempli, puis collecté les imprimés de l'INSEE.

Ils ont, à quelques rares exceptions près, trouvé un accueil favorable qui a facilité leur tâche. Que l'ensemble des foyers consultés soit remercié !

Sous réserve de contrôle et de modification par les services de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), la population d'OFFEMONT s'élevait, au 20 février, à 3 418 habitants, ce qui traduit une diminution par rapport au recensement complémentaire de 1974 qui avait donné : 3 838 Habitants.

A ce nombre s'ajoutera bientôt celui des habitants du quartier Ganghof fer. et du quartier des Casernes.

La population s'élèvera alors, très probablement, aux environs de 4 500 habitants.

SALOMON

Frères

S.A.R.L.

La plus ancienne Maison
du Pneumatique

Vulcanisation - Réparation

tous pneus - Recaoutchoutage

Stock de pneus neufs

Equilibrage électronique

Cloutage



23, rue de Brasse - BELFORT

Tél. : 28.10.48



ENTREPRENEUR

TRAVAUX

PUBLICS

DÉMOLITIONS

BATIMENTS

CONCASSAGE

OFFEMONT

8, rue Aristide Briand

Tél : 21.06.10 et 21.25.14

S.A.R.L. BAUMANN

**LE SPECIALISTE DES CREMES GLACEES
PRODUITS SURGELES & LAITIERS**

JANIER & CIE

**Vous propose tout ce qu'il faut pour
garnir votre congélateur: crustacés-
poissons - viandes.....**

4, rue Charles de Gaulle - OFFEMONT tél : 21.04.44 - (FERME LE SAMEDI APRES-MIDI)

michel galher

BUREAU D'ETUDES

CHAUFFAGE

SANITAIRE

CLIMATISATION

4 rue des Frères BOYER Tél: 28-35-37. BELFORT

INFORMATIONS

PLAQUES POUR NUMEROTAGE DES IMMEUBLES

Les propriétaires qui ne possèdent pas encore de plaques à numéros pour leur maison doivent les réclamer en Mairie.

SORTIE DES ANCIENS COMBATTANTS.

Les Anciens Combattants d'Offemont-Vettrigne sortiront le dimanche 22 juin. Leur but sera la visite du Musée de la Résistance à la Citadelle de Besançon. L'après-midi ils monteront au Château de BELVOIR et termineront la soirée dans un restaurant de la Vallée du Dessoubre.

Renseignements et inscription auprès du Vice-Président Mr. CHATEAUDON ou du Secrétaire Mr. JEANNENOT.

ENLEVEMENT DES OBJETS ENCOMBRANTS.

Le ramassage des objets encombrants qui a lieu le jeudi après-midi fonctionne sur demande des personnes intéressées. Il suffit de se faire inscrire en Mairie 48 H à l'avance en donnant son adresse, et le camion d'enlèvement pourra ainsi se rendre à chacune des adresses indiquées.

Sont acceptés : appareils ménagers, vieux vélos, piles de journeaux liés, cartons pliés, bouteilles vides dans cartons, bidons vides, débarras de greniers et de caves, branches d'arbres et d'arbustes élagués.

DIVAGATION DES CHIENS.

Il est strictement interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique et les services de police et de gendarmerie se montreront très sévères à l'égard de tous les contrevenants.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.

Les habitants de la Commune non encore inscrits, et en particulier les jeunes gens qui atteindront 18 ans avant le 29 Février 1976 pourront se faire inscrire en Mairie à partir du 1er Septembre 1975.

Attention : aucune inscription n'est faite d'office.

Pour les nouveaux résidents, leur inscription sur les listes d'Offemont provoquera automatiquement leur radiation des listes de la Mairie de leur ancienne résidence.

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1957

Les jeunes nés entre le 1er Juillet 1957 et le 30 septembre 1957 sont priés de venir s'inscrire en Mairie pour le Recensement Militaire du 1er juin au 30 juillet 1975, se munir du livret de famille des parents.

VACCINATION.

Monsieur le Maire rappelle que les assujettis à la vaccination D.T. Polio sont convoqués pour les 3 séances et la première injection de rappel.

Il n'est pas adressé de convocation pour les injections de rappel suivantes, qui doivent être faites en principe, tous les quatre ou cinq ans.

Nous avons appris le départ pour Giromagny de Melle COUSSON, Assistante Sociale.

Elle est remplacée par Madame AMIEZ.

Permanence : 3 impasse du Canal

Mercredi de 15 h 30 à 17 h 30

Jeudi de 9 h à 11 h 30

OFFEMONT-REALITES lui souhaite la Bienvenue, et un bon séjour à Giromagny à Melle COUSSON.

LA VIE DES ECOLES

L'arrivée des habitants des quartiers GANGHOFFER et des CASERNES obligera certainement à revoir le découpage scolaire de la Commune.

Une éventuelle modification des périmètres interviendra pendant les vacances scolaires; dès que les nouveaux effectifs scolaires seront connus, la population en sera informée par voie de presse.

LE CENTRE AERE

Cette année encore sous la direction de Monsieur BANDELIER, Conseiller d'Education au CES de Valdoie, un Centre Aéré fonctionnera dans cet établissement pendant le mois de Juillet.

Il accueillera les enfants d'Offemont pour lesquels le Conseil Municipal a accordé une aide de 2 francs par jour et par enfant, aide qui viendra s'ajouter à celle apportée par la Caisse d'allocations Familiales.

TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE
L'ÉQUIPEMENT

LE PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

à

Monsieur L E M A I R E

d'OFFEMONT

OBJET : Desserte
du quartier de l'ARSOT.

PROBLEME DES TRANSPORTS EN COMMUN A OFFEMONT

Monsieur le Maire,

Par lettre du 9 Décembre 1974, vous m'aviez informé qu'il serait souhaitable d'envisager la création d'une liaison routière par cars pour desservir le quartier de l'ARSOT, tant sur le territoire de votre commune que sur celui de VALDOIE.

Vous me signaliez que la Sté S.T.A.B.E. serait disposée à effectuer un tel service, 3 jours par semaine, entre les usines NOACK à VALDOIE et la Gare Routière Nord de BELFORT.

Votre demande, qui soulève un certain nombre de problèmes tant sur le plan technique que sur le plan administratif, a été transmise pour examen à la Direction de l'Équipement, chargée à la fois du contrôle des transports routiers, et du contrôle des transports urbains.

Entre temps, une mission d'inspection avait été effectuée à BELFORT par l'Inspection Générale des Voies Ferrées Secondaires et des Transports Urbains du Secrétariat d'État aux Transports, et cette mission ayant porté entre autres sur le problème de l'extension des transports urbains au District de BELFORT, il a paru souhaitable d'attendre les conclusions et les recommandations du Secrétariat d'État aux Transports pour orienter l'examen de votre demande.

Le rapport de cette inspection, qui m'est parvenu en mars dernier, a souligné effectivement l'opportunité de restructurer les transports urbains dans le cadre du District Urbain de BELFORT.

Par ailleurs, votre requête n'est pas la seule, car M. le Maire de VALDOIE m'a saisi d'une demande identique en vue d'obtenir une extension des transports urbains, au-delà de la Place Larger, jusqu'aux lotissements de la Route d'Eloie.

De l'examen des problèmes ainsi soulevés, il ressort a priori :

- 1) - qu'il ne paraît pas souhaitable de régler ces problèmes au coup par coup, sans risquer de créer des situations délicates ou irrationnelles qu'il serait difficile de redresser par la suite ;

- 2) - qu'en ce qui concerne la desserte de la zone urbanisée à l'ARSOT, il s'agit là d'une relation spécifiquement urbaine, qu'il conviendra d'intégrer dans le réseau de la Sté des Transports Urbains de BELFORT; il convient de noter d'ailleurs que la Ville de BELFORT a déjà dans le passé créé à titre d'essai une ligne supplémentaire VALDOIE (Place Larger) - BELFORT (Place de la République), - essai qui a dû être interrompu au bout d'un an du fait des résultats désastreux enregistrés. La population de cette zone urbanisée ayant, depuis cet essai, sensiblement augmenté, il est possible qu'une desserte mieux appropriée aux besoins des usagers donne maintenant de meilleurs résultats ;
- 3) - que l'exploitation de services routiers par la S.T.A.B.E. (entreprise dont la vocation est orientée essentiellement vers les transports départementaux et interdépartementaux) ne paraît pas devoir être envisagée, car cette entreprise ne possède pas de droits d'exploitation en transports urbains.
- 4) - qu'enfin l'étude de la restructuration du réseau urbain doit tenir compte des directives générales énoncées par l'instruction ministérielle du 7 Octobre 1974 qui a traité précisément les problèmes soulevés par l'élargissement des périmètres urbains.

Votre demande, ainsi que celle de M. le Maire de VALDOIE, présente cependant un certain caractère d'urgence, et il paraît nécessaire que M. le Maire de BELFORT, en sa qualité de représentant de l'autorité concédante des transports urbains, envisage rapidement de nouvelles dispositions pour assurer la desserte des nouveaux ensembles urbanisés dans l'agglomération belfortaine.

C'est pourquoi j'ai demandé récemment à M. le Maire de BELFORT, en lui transmettant copie du rapport de l'Inspection Générale des V.F.S.T.U., d'examiner sans plus attendre les questions liées à l'extension de la compétence du District aux transports urbains.

Dans l'immédiat, je ne verrais pas d'objections à ce que les cars de la S.T.U.B. aient leur terminus reporté (à certaines heures qu'il conviendrait de déterminer), de la Place Larger au centre du quartier de l'ARSOT. Cette solution, qui a l'avantage de ne pas soulever de difficultés sur le plan de la législation sur la coordination des transports, permettrait de rattacher l'ARSOT au grand axe NORD-SUD de BELFORT, évitant ainsi le passage par la Rue Jean Moulin qui ne comporte pas de noyaux de population suffisants pour rentabiliser une ligne urbaine (d'où l'échec de la formule adoptée en 1969).

J'adresse directement copie de la présente lettre à M. le Maire de BELFORT, ainsi qu'à M. le Maire de VALDOIE, intéressé également par la desserte du quartier de l'ARSOT.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Préfet :

André DELMAS



COMMERCANTS ET INDUSTRIELS
ARTISANS ET ENTREPRENEURS

UN CHOIX
JUDICIEUX

FAITES DE LA
PUBLICITÉ
DANS
OFFERT
RÉALITÉS



offemont réalités
vous souhaite

bonnes vacances!

